

## Services

- 30 sites alimentés
- Bois de chauffage gratuit
- Station sanitaire
- Alimentation en eau municipale
- Toilettes et douches
- Terrain de jeux

## Frais (TPS incluse)

1 Unité	Alimenté	Non alimenté
<b>Nuit</b>	\$25.00	\$20.00
<b>Semaine</b>	\$150.00	\$120.00
<b>Mois</b>	\$550.00	\$450.00

- \$15.00/unité additionnel/jour.
- Camping de groupe** : \$50.00/jour  
+ \$20.00/unité/jour  
+ \$200.00 dépôt de dommages
- **PAS DE** Stag/Stagette
  - **PAS DE** fête de graduation
  - **PAS** d'activités jeunesse sans supervision

**Égoûts**: 5 \$ pour les clients non enregistrés (inclus dans les frais du site pour les clients)

**Eau**: 5 \$ pour les clients non enregistrés (inclus dans les frais du site pour les clients)



“Capitale du miel du Canada”

Les visiteurs voyageant à travers la région scénique de Smoky River, vivant la beauté de la nature, sont invités à s'arrêter et se détendre au camping municipal de Falher, situé à l'est de la ville de Falher.

**Le camping est ouvert du  
1er mai au 30 septembre**



## Camping Municipal de Falher

Emplacement du camping  
Latitude GPS : 55.724220  
Longitude GPS : -117.194576  
202 Highway 49 SE  
CP 155, Falher (AB), T0H 1M0

Cellulaire - Préposé : 780-837-6817

Téléphone - Bureau de la ville : 780-837-2247 ext  
102

Télécopieur : 780-837-2647

## Ville de Falher

# BIENVENUE

## Camping Municipal de Falher



**Préposé de camping:**  
Franklin Padua  
Cellulaire **780-837-6817**

## Directives



**Les campeurs doivent s'inscrire et payer dans les 30 minutes de la sélection d'un site.**

### Enregistrement autonome

- Localiser un camping vacant
- Remplir le formulaire d'inscription
- Déposer l'enveloppe et les frais de camping dans l'emplacement d'enregistrement.

*Les frais sont payables à l'arrivée. Un chèque peut être libellé à l'ordre de la **Ville de Falher**, uniquement pour les frais mensuels.*

**ARRIVÉS**, après 13 h  
**DÉPARTS**, avant 12 h

### RÉSERVATIONS

Un camping peut être réservé en avance. Toutes les demandes seront examinées, mais ne seront pas garanties.

## Statuts et Règlements

### Les frais de camping

Tous les campeurs payeront les frais de camping courants à l'arrivée.

### Unités par camping

Une unité autorisée par site de camping. Une unité supplémentaire est autorisée aux frais de 15\$/unité/jour.

### Occupants par site de camping

Taille du groupe : une à six personnes, avec au moins une personne étant de 18 ans ou plus. Un groupe de camping par site, sauf autorisation contraire de la préposée de camping.

### Animaux de compagnie

Les chiens et autres animaux domestiques doivent rester en laisse ou un autre appareil à tout moment. Limite de 2 chiens par site. Les propriétaires d'animaux sont responsables de nettoyer après leurs animaux de compagnie en tout temps.

### Feux

Les feux sont autorisés dans les foyers seulement et sont sujets à des interdictions de feu. Du bois de chauffage est fourni sans frais, s'il vous plaît, l'utiliser avec modération.

### Alcool

L'alcool ouvert doit rester sur les campings. Tout déplacement entre les lots avec boissons ouvertes et la consommation d'alcool avant l'âge légal sont INTERDITS.

### TEMPS CALME de 23 h à 7 h

Les générateurs, stéréos, etc. doivent être éteints pendant ce temps.

### Abris Pique-nique

L'abri de pique-nique est disponible pour tous les campeurs. S'il vous plaît, nettoyer après une utilisation. Les réservations de groupe peuvent restreindre l'usage du public.

### Terrain de jeux pour enfants

La supervision d'un adulte est fortement recommandée pour les jeunes enfants. S'il vous plaît, l'utiliser à vos propres risques. Les animaux de compagnie ne sont pas permis dans le terrain de jeux.

### Sécuriser vos effets personnels

Le camping municipal de Falher et la préposée de camping ne sont pas responsables de tout perte, vol, dommage ou blessure qui peuvent survenir lors de votre séjour et/ou visite.

**Pendant la journée, le bruit extrême qui provoque une perturbation aux autres ne sera pas toléré.**

**L'alimentation et les refroidisseurs ne doivent pas être laissés sans surveillance sur un site et doivent être rangés dans un véhicule la nuit.**

**Les véhicules tout terrain et hors route ne sont PAS autorisés.**

**Vitesse limite du camping : 10 km/h**

**BON SÉJOUR!**

